

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Assistant Professeur Arts Martiaux

Mention Judo Jujitsu

CANDIDATS

→ Titulaire du grade de ceinture noire 1^{er} dan
→ Etre âgé(e) de 18 ans au moins à l'entrée en formation
→ Etre titulaire soit de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, ou PSC1.

→ Etre titulaire du grade de ceinture noire 2^{ème} dan
→ Etre âgé(e) de 18 ans au moins à l'entrée en formation
→ Etre titulaire soit de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, ou PSC1.

FORMATION LIGUE

→ Etre titulaire du grade de ceinture noire 2^{ème} dan à l'inscription de l'examen

**EXAMEN « SEC »
NATIONAL**

**CERTIFICATION
PAR UC
REGION**

**CERTIFICATION PAR
VAE
NATIONAL**

PRINCIPES DU DEROULEMENT DE LA FORMATION ET DES EXAMENS

Il existe trois voies de certification, cumulables :

- Une certification par Unités Capitalisables (UC)
- Une certification par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Une certification par examen « sec »

Pour pouvoir se présenter au CQP APAM en certification par UC, il faut impérativement être 2^{ème} Dan à l'entrée en formation. L'évaluation finale se fait par un examen, interne à l'organisme de formation (la ligue).

Si l'entrée en formation a lieu alors que le candidat est 1^{er} Dan, il peut se préparer à l'examen en suivant la formation proposée par la ligue, mais il devra se présenter à un examen national, organisé par la FFJDA et devra être 2^{ème} dan à l'inscription de l'examen (inscription à n-60 jours).

La VAE sera organisée lors des examens nationaux.